

## NOS HONORAIRES

Tarifs mis à jour le 04 janvier 2024

### TRANSACTION (VENTE et RECHERCHE)

Les honoraires d'agence peuvent être à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.  
En cas de mandat partagé, s'appliquent les honoraires d'agence du mandat d'origine.

Entre	% T.T.C. maximum
0 à 45 000 €	10 %
45 001 € à 99 999 €	9 %
100 000 € à 150 000 €	8 %
150 001 € à 230 000 €	7 %
230 001 € à 399 000 €	6 %
400 000 € et plus	5 %
Honoraires minimum	3 500 €

#### PRESTATIONS COMPRISES dans ces honoraires :

. L'accueil à l'agence et le temps passé à renseigner les vendeurs et les acquéreurs potentiels dans le cadre de leur projet : agence chauffée et ouverte pour vous recevoir avec le sourire toute l'année, 6 jours sur 7),

. Toutes les prises d'informations (salon, congrès de l'immobilier...) et formations du personnel pour essayer de vous renseigner au mieux dans le respect des lois qui ne cessent d'évoluer,

. Toutes les assurances et garanties financières nécessaires au bon exercice de cette profession réglementée : agence habilitée à recevoir et à détenir des fonds.

#### AVANT LA SIGNATURE D'UN MANDAT :

. Les rendez-vous sur le terrain : prises de mesure et de photos, évaluation des biens,

. La remise de l'avis de valeur à l'agence et prise de décision sur la mise en vente ou l'acquisition potentielle,

#### DANS LE CAS D'UNE MISE EN VENTE OU DECISION D'ACQUISITION :

- Rédaction et signature du mandat et documents annexes,

- Mise en place et/ou étude des dossiers techniques et juridiques,

- Commercialisation des biens avec

. Diffusion sur les différents supports nationaux, internationaux (rédaction et paiement pour la diffusion des annonces),

. Au près de nos différents partenaires FNAIM (inter agences),

. Présentation des biens à l'agence et/ou par email aux acquéreurs potentiels,

- Visites des propriétés avec les acquéreurs potentiels incluant le temps passé, les frais de transport et de personnel),

#### DANS LE CAS D'UNE CONCRETISATION (ACHAT / VENTE)

- Négociation du prix de vente et des éléments constitutifs de la vente avec les parties,

- Constitution du dossier et **REDACTION DU COMPROMIS**,

- **Signature du compromis A L'AGENCE avec les parties (hors copropriétés)**,

- Encaissement de l'acompte sur le compte séquestre garanti,

- Suivi du dossier avec le notaire et les parties entre le compromis et la signature de l'acte authentique,

- Autres services rendus

#### AVIS DE VALEUR

(ne donnant pas lieu à une mise en vente) 120,00 euros T.T.C.

(Taux de T.V.A. applicable 20 %)